



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 août 2024

MAIRIE
DE
PLAISANCE



Le 07 août 2024

Madame le Maire de PLAISANCE
à
Messieurs les Adjoint
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 12 AOÛT 2024 à 18 Heures 30

à la salle des fêtes

Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

Délibérations

- ✓ Décision Modificative n°01 : Virement de crédits,
- ✓ Logement n°01 route du Pech Peiros : Régularisation consommations EDF locataire,
- ✓ Présentation du RPQS 2023 du SPANC.

Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **DOUZE** du mois d'**AOUT** à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 7 aout 2024 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **06**

Etaients présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mme ROUCHON, M. LONGUET

Absents excusés : Mmes CAILLARD, PROU, M. SICOT, M. DE MONTBRON.

Procuration : M. SICOT à M. LONGUET

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 9 avril 2024.

Délibérations

- ✓ Décision modificative n°1 : virement de crédits,
- ✓ Logement sis au 01 route du Pech Peiros : Régularisation des consommations d'électricité du locataire,
- ✓ Présentation du RPSQ 2023 du SPANC.

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2024-17 & 18 Décision modificative n°1 : virement de crédits

Madame le Maire précise au Conseil municipal que ce virement de crédits consiste à opérer des mouvements financiers d'articles comptables à articles comptables, de manière à ce que le budget d'exécution de la commune corresponde à la réalité. En effet, il peut exister des distorsions entre le budget prévisionnel et son exécution.

Les travaux de voirie 2024, du fait des intempéries, ont été plus importants que prévus, pour un montant de 15 000€.

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour couvrir cette dépense supplémentaire.

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 - 36	Terrains nus	-15000.00	
2151 - 10	Réseaux de voirie	15000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil à approuver cette décision modificative.

VOTANTS : 07 (dont 1 procuration) Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

2024-19 Logement sis au 01 route du Pech Peiros : Régularisation des consommations d'électricité du locataire.

Madame le Maire informe le Conseil que l'opérateur a commis une inversion des compteurs du logement loué et du garage municipal.

Le montant à régulariser pour le locataire est de l'ordre de 1716 €. Un accord de régularisation à hauteur de 80€ mensuels a été conclu.

Madame le Maire invite les conseillers à approuver cette décision.

VOTANTS : 07 (dont 1 procuration) Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

2024-20 Présentation du RPQS 2023 du SPANC.

Madame le Maire présente succinctement le rapport du SPANC 2023, qui sera disponible sur le site internet de la Commune.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce rapport.

VOTANTS : 07 (dont 1 procuration) Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00

Questions diverses

- ✓ Mme le Maire informe le Conseil du remplacement des huisseries de la mairie.
- ✓ Quelques dépôts sauvages aux bornes d'apport volontaire, immédiatement signalés au SMD3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.